

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Les Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire – M. SEPTIER, Mme ROMEUF et M. FOULHOUX, Adjointes - Mmes BERNARD et NUNES - M. COMONT – Mme BRUN – M. GEOFFRE – Mme MOTTIN.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 AVRIL 2014.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2014, est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- T2 : Départ de Christophe RAMALHETE, le 30 juin 2014
- T2 : Arrivée de Mickaël TARGHETTA, le 1^{er} juillet 2014
- T3 : Départ de Ludovic SEIGNIER, le 15 juillet 2014.

3. VOIRIE COMMUNALE 2014.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après publicité et consultation, trois entreprises ont déposé une offre pour les travaux de voirie communale 2014.

Après analyse des offres, celle de l'entreprise COLAS Rhône-Alpes Auvergne, domiciliée 4, rue André Marie Ampère à GERZAT, a été retenue, pour un montant de **24 938 € H.T.**

Subvention du Conseil Général de 37 % : **9 227 €**

4. REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE - DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME 2014.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une barrière de sécurité sur le chemin de « Fleury ».

Coût prévisionnel : **10 121.60 € H.T.**

Subvention du Conseil Général, au titre de la répartition du produit des amendes de police : **7 500 €.**

5. VOIRIE 2015 :

Le chemin communal du Moulin du Bost va être refait, car actuellement c'est un chemin privé qui est utilisé. Le même problème se pose aux Côtes.

Le chemin de Maison-Mage et celui des Boissières seront également inscrits au programme 2015. Celui-ci sera approuvé par le conseil fin septembre.

D'autres chemins peuvent être signalés jusqu'à début septembre, afin que les travaux les concernant puissent être chiffrés.

6. DEGRILLEUR AUTOMATIQUE :

Trois entreprises ont présenté un devis. L'entreprise TCPL de Saint Ferréol les Côtes a été retenue, pour un montant de **15 484 € H.T.**

Subvention du Conseil Général de 40 % et de l'agence de l'eau de 35 %.

Il restera à la charge du **budget assainissement** environ **4 000 €.**

Une réunion d'information sera organisée à la station pour les usagers.

7. AFFOUAGE 2014 : MODE DE PARTAGE ET LISTE DES MEMBRES DES SECTIONS.

Le Conseil Municipal décide que l'affouage de 2014 dans les forêts sectionales de la Commune sera partagé comme les années précédentes par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant domicile réel et fixe dans la section lors de la publication du rôle, avec le bénéfice d'un lot aux ascendants vivant avec leurs enfants; ceux-ci participent à l'affouage sans être ni chef de famille ni chef de ménage.

- Dresse la liste des membres par section :

AILLOUX ET AUTRES	FONTANAS - LA GUELLE
01 - Mme BOURGOUGNON Laetitia 02 - Mme JANKOWIAK Beata 03 - Mme PICARD Emilie 04 - Mme PICARD Fanny 05 - M. et Mme PICARD COUPAT Jacques 06 - M. VAES Philip	01 - Mme BERNARD Yolande 02 - M. et Mme DESPLATS BRUN Daniel 03 - M. FLOT Anthony et Mme MANCEL Déborah 04 - M. et Mme FLOT BRUN Alain 05 - M. FRYDMAN Alexandre et Mme PHILLIPE Lucie 06 - M. MONTEL André 07 - M. et Mme MONTEL QUEYREL Daniel 08 - Mme MONTEL THUAIRE Huguette 09 - Mme MONTEL Jeanne 10 - M. PIRONON Michel
BESSET - BAS	NEUVILLE
01 - Mme CHARDY JAFFEUX Marie 02 - M. et Mme JUILLE BRILLANT Christophe 03 - M. MOULIN Lucien 04 - M. et Mme SEPTIER BARBIER Maurice	01 - M. BLUYENS Didier et Mme CALLENS Charlyne 02 - M. CHABANET Pierre 03 - Mme DESUSCLADE CLEMENT Simone 04 - Mme ROUVET BARSE Eliane
CAVET	LA VAISSE
01 - Mme DENIAU Aline 02 - Mme MONTEL Murielle 03 - M. ROSSI Mickaël et Mme TIOLET Emilie	01 - M. et Mme CHALKE Colin 02 - M. et Mme TAVARES José
CHASSAGNE - LE BUISSON	VINDIOLET
01 - Mme BERRANGER BOURDA Georgette 02 - M. et Mme BORDEL CHASSAGNE Jean 03 - M. et Mme LOUBAT Serge 04 - M. MAJEUNE Henri 05 - Mme MAJEUNE GRANNET Germaine 06 - Mme MOSNIER GRANNET Madeleine 07 - Mme MOSNIER Sylvie 08 - M. PELLET Fernand 09 - M. et Mme PELLET LAURENT Ludovic 10 - Mme PELLET Sandrine et M. SEPTIER Ludovic 11 - M. PIOTET Jean-François et Mme MACIEL Emilie 12 - M. et Mme RENAUME MIRADA Alain 13 - M. et Mme VACHERON DULAC André 14 - M. VACHERON Yannick	01 - M. et Mme CLUZEL PIOTET René 02 - Mme DALMAS Marie-Pierre 03 - Mme GARDEL MONTEL Lucienne 04 - M. et Mme HIBERTY VERNET Michel 05 - Mme LIGER Véronique 06 - Mme MASSELOT Joëlle 07 - Mme PIOTET BRUSSAT Marie 08 - M. ROUQUETTE Gilles
DARNES ET AUTRES	CHIGROS
01 - M. et Mme BERNARD ECHALIER François 02 - M. BERNARD Lucien 03 - Mme BERNARD Séverine 04 - Mme BONNAND LHOSTAL Mireille 05 - M. et Mme CLEMENT François 06 - M. et Mme DRAPER Christopher 07 - M. et Mme ECHALIER DOUARRE Daniel 08 - Mme GEOFFRE MICHEAU Hélène 09 - M. et Mme GEOFFRE BAGEL Jean-Pierre	01 - M. FOURNET Eric

8. TARIF DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le tarif des loyers en cours des logements communaux qui évoluent chaque année en fonction de l'Indice trimestriel de Référence des Loyers (I.R.L.) du 4^{ème} trimestre.

- Indice de référence des Loyers 4 ^{ème} trimestre 2012 :	123.97
- Indice de référence des Loyers 4 ^{ème} trimestre 2013 :	124.83
soit une augmentation de : 0.69 %	

Tarif des loyers mensuels à compter du 1er Juillet 2014:

	Loyers au 01/07/2013		Loyers au 01/07/2014	
- Logement T 1 droite	184 €	185.27	arrondi à	185 €
- Logement T 1 gauche	193 €	194.33	arrondi à	194 €
- Logement T 2	192 €	193.32	arrondi à	193 €
- Logement T 3	324 €	326.24	arrondi à	326 €
- Logement T 3 (ancien cinéma)	262 €	263.81	arrondi à	264 €
- Logement T 4	346 €	348.39	arrondi à	348 €

9. TARIF DE LOCATION DES GARAGES COMMUNAUX.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de réviser le tarif de location des garages communaux, qui est inchangé depuis le 1^{er} juillet 2009.

Le Conseil décide de fixer le loyer mensuel de chacun des garages à 27 €, toutes charges comprises, à compter du 1^{er} Juillet 2014.

10. ADHESION AU SERVICE RETRAITES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service retraites du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Il est compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL. La tarification est liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion. Actuellement 3 agents sont affiliés à la CNRACL, ce qui correspondra à un coût de 50 € par an.

11. ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT.

Vu les dispositions de l'article 22 (I 4^o) du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal,

Composition de cette commission : M. le maire, président de droit

Membres titulaires :

Mmes Christine BERNARD, Dominique MOTTIN, Marie-Laure NUNES

Membres suppléants :

Mme Isabelle ROMEUF, M. Pascal FOULHOUX et M. Maurice SEPTIER

12. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des crédits prévus au budget communal de l'exercice 2014 étant insuffisants (démolition de la maison THEVENET), il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Travaux effectués d'office pour le compte de tiers				
Dépenses			4541	3 420.00
Recettes			4542	3 420.00

13. ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR LE SECTIONAL DU MAHUT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Paulette GENESTIER épouse MAYMONT, souhaite donner la parcelle AD 181, à la section du Mahut (Habitants du Mahut). Cette parcelle est contiguë à la parcelle AD 182 appartenant à la section du Mahut.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'acquisition par la section du Mahut (Habitants du Mahut) de la **parcelle AD 181** appartenant à Mme Paulette GENESTIER épouse MAYMONT, pour la somme de zéro Euro.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à cette vente par acte administratif.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- Désigne Monsieur Maurice SEPTIER, 1^{er} adjoint, pour qu'il signe cet acte administratif de vente, au nom des Habitants du Mahut,

14. ILLUMINATIONS DE NOEL.

Une commande de 3 guirlandes a été effectuée auprès du S.I.E.G., qui fera parvenir un devis en septembre.

15. COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

La commune devait proposer des commerçants, artisans et professions libérales :

Titulaires : Pascal FOULHOUX et Jean-Pierre GEOFFRE

Suppléants : Fanny PICARD et Ludovic PINTRAND

La direction des finances publiques en retiendra un sur deux.

16. REFUS DE TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE DU MAIRE.

M. le Maire va, par courrier, informer M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat, qu'il refuse de lui transférer son pouvoir de police en matière d'élimination des déchets ménagers, de voiries forestières intercommunales et d'habitat, pour lesquels la communauté de Communes est compétente.

17. FINANCEMENT DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (T.A.P.).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réforme des rythmes scolaires a conduit, notamment, à la mise en place de Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.). Ils sont organisés par la Communauté de Communes du Pays de Cunlhat, qui demande une participation financière aux familles. Cette participation est de 5 € par période, soit un maximum de 25 € par enfant pour l'année 2013-2014.

Le Conseil Municipal décide, avec une abstention (Mme MOTTIN), que la Commune d'Auzelles prendra en charge le financement des T.A.P., à la place des familles, pour l'année 2013-2014.

Un courrier d'information sera adressé aux familles.

18. AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUX GRUNS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande présentée par Maître Christine COULAUD, notaire à Issoire. Elle concerne l'assainissement individuel de la maison de M. GALENKAMP aux Gruns, qui va être achetée par Mme MERLE.

En effet, l'acquéreur souhaite remplacer la fosse septique et refaire le système d'assainissement individuel. Or la fosse septique est installée sur le domaine public communal et les canalisations doivent traverser la parcelle sectionale (BE 134) appartenant aux habitants des Gruns.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme MERLE :

- à remplacer la fosse septique actuellement installée sur le domaine public communal.
- à faire passer les canalisations de l'assainissement individuel sur la parcelle sectionale BE 134.

19. ATELIER TRAPEZE.

L'association cunlhatoise Re-source sollicite l'autorisation d'organiser à la salle des fêtes d'Auzelles, un atelier trapèze fixe, pendant l'année scolaire 2014-2015.

Elle a financé une étude concernant la structure. Cette dernière pourra supporter l'installation.

Une convention va être signée avec cette association pour organiser l'utilisation de la salle des fêtes pour cette activité. Le chauffage sera payant, selon le relevé du compteur. Les installations devront être démontées en cas de location de la salle.

20. MOTIONS.

Deux motions sont votées par le conseil municipal :

- motion de soutien de la commune au conseil général du Puy-de-Dôme et à son maintien dans l'organisation territoriale ;
- Motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

21. DIVERS

- Un banc va être installé devant la bibliothèque.
- Salle des fêtes :
 - trois tables en polypropylène vont être achetées
 - l'inventaire va être revu et complété
- Local pétanque : un chauffe-eau payé par la Commune sera installé par l'association de pétanque.
- Une réunion de présentation et d'information sera organisée début septembre par l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural).

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures 30.

Affiché à la porte de la Mairie, le 2 juillet 2014.

Le Maire,



Paul POUGET-CHABROLLE.